



COMMUNE DE PLAN-LES-OUATES

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU MARDI 22 AVRIL 2008

- Présent-e-s : M. Roberto RIGHETTI, Président
M. Xavier MAGNIN, Vice-président
Mme Fabienne MONBARON, Secrétaire
M. Pierre-Alain GAUD, Vice-secrétaire (*dès 21h10*)
Mme Geneviève GUINAND MAITRE, membre du Bureau
Mmes Nicole BERTHOD-HUTIN, Emmanuelle BOCHUD, Katia CHATELANAT, Marianne GÄRTNER et Virginie ROUILLER MAUGUÉ, Conseillères municipales
MM. Joaquim BARBOSA, Flavio BARROS, Olivier BROILLET, Cédric EPENAY, Jean-Marc FRACHEBOUD, Antonio GAMBUZZA, Richard JEANMONOD, Jean-Claude MAILLARD, Pierre-Antoine RIEBEN, Philippe ROCHETIN et Denis THORIMBERT, Conseillers municipaux
- Conseil
administratif : Mme Geneviève ARNOLD, Maire
M. Thierry DURAND, Conseiller administratif
M. Laurent SEYDOUX, Conseiller administratif
- Excusé-e-s : Mme Isabelle WILLIMANN
M. Robert CHAL
- Assiste-nt
à la séance : Mme Myriam MATTHEY-DORET, Secrétaire général
Mme Patrizia Melli, Assistante au Secrétariat général
- Verbaliste : Mme Martine SUPOR DUVERNAY
-

ORDRE DU JOUR :

1. Approbation du procès-verbal, séance du 18 mars 2008
2. Communications du Bureau du Conseil municipal
3. Communications du Conseil administratif
4. Rapports des commissions :
 - a) Aménagement du territoire du 20 mars 2008
 - b) Aménagement du territoire du 1er avril 2008
 - c) Sports culture et loisirs du 2 avril 2008
 - d) Constructions et équipements du 3 avril 2008
 - e) Finances et patrimoine financier du 7 avril 2008
 - f) Sports culture et loisirs du 10 avril 2008
 - g) Sécurité feu PC du 14 avril 2008

- h) Aménagement du territoire du 17 avril 2008
- i) Famille jeunesse et activités sociales du 21 avril 2008

5. Propositions du Conseil administratif :

Projets de délibération :

- a) D 25-2008 R : Crédit d'engagement relatif à la réfection de la toiture du Centre Voirie-PC-Feu
- b) D 26-2008 R : Crédit d'engagement relatif à la réfection du giratoire route de la Galaise – Route de Base
- c) D 29-2008 P : Crédit d'engagement destiné à la mise sur pied d'un concours en vue de la réalisation d'une école dans le périmètre du PAC La Chapelle – Les Sciers
- d) D 30-2008 P : Crédit d'engagement pour la rénovation de la salle communale
- e) D 31-2008 P : crédits budgétaires supplémentaires 2007
- f) D 32-2008 P : Compte de fonctionnement, compte d'investissement, financement des investissements, compte de variation de la fortune et bilan 2007

Proposition :

- a) Pr 02-2008 P : Liste complémentaire des juré-e-s des Tribunaux 2009

6. Propositions du Conseil municipal :

Motion :

- a) M 10-2008 R : Motion du groupe Radical pour l'installation durable d'une buvette aux jeux Majoro

Postulat :

- a) Po 09-2008 : Postulat du groupe Radical pour la promotion de vélos électriques

7. Questions et divers

Clôture de la séance

Questions du public

M. Roberto Righetti, Président du Conseil municipal, accueille l'assemblée et ouvre la séance à 20h05 en saluant tout particulièrement la présence de Mme Geneviève Arnold, Maire, de MM. Thierry Durand et Laurent Seydoux, Conseillers administratifs, ainsi que celle de Mme Myriam Matthey-Doret, Secrétaire général.

Après avoir excusé l'absence de Mme Isabelle Willimann ainsi que celle de M. Robert Chal, il passe au premier point de l'ordre du jour.

1. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 18 MARS 2008

Mme Guinand Maitre déplore le fait qu'en pages 10 et 12 du procès-verbal de la dernière séance, les interventions ne soient pas nominatives, comme elles le sont pourtant pour d'autres sujets.

- Æ Les noms des intervenants seront donc ajoutés au niveau de ces deux pages, l'adoption du procès-verbal du 18 mars 2008 étant reportée à la prochaine séance du Conseil municipal.

2. COMMUNICATIONS DU BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL

2.1. Délai référendaire

Le Président informe que le délai référendaire des délibérations qui seront acceptées ce soir sera de 30 jours à compter du premier jour d'affichage, soit le 30 avril 2008, et qu'il prendra fin le 30 mai 2008.

2.2. Documents transmis aux membres du Conseil municipal

Le Président inventorie les divers documents adressés au Conseil municipal et remis, pour information, à ses membres, parmi lesquels un courrier des habitants du chemin du Pont-du-Centenaire, une lettre du Service de surveillance des communes relative aux séances à huis clos des Conseils municipaux, ainsi que divers règlements mis à jour et à insérer dans le classeur réservé à cet effet.

2.3. 40^{ème} Tournoi de football junior de l'Ascension

Le Président annonce que le comité d'organisation de la 40^{ème} édition du Tournoi de football (junior) de l'Ascension qui se déroulera du 30 avril au 1^{er} mai 2008 au stade des Cherpines, convie les autorités politiques à un apéritif qui aura lieu le 1^{er} mai à 11h30.

2.4. Remerciements

Le Président relaie les remerciements que M. Michel Favre, ancien Secrétaire général, lui a transmis, très touché d'avoir été invité à la sortie du Conseil municipal.

Il donne également lecture de la lettre de remerciements de M. Régis Larue, ancien responsable du service construction et aménagement, également très heureux d'avoir été associé à la sortie du Conseil municipal.

2.5. Visite du Conseil municipal aux TPG

Le Président indique que grâce à l'initiative de M. Gambuzza, le Conseil municipal pourra prendre part à une visite des ateliers des TPG, le 21 mai dès 18h00, afin de mieux appréhender le fonctionnement des trams.

Les personnes intéressées par cette visite sont priées de s'annoncer auprès du Secrétariat général.

3. COMMUNICATIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Tour à tour, les membres du Conseil administratif font part des communications relatives à leur dicastère respectif.

3.1. Agenda des prochaines manifestations

Mme Arnold rappelle les dates auxquelles se dérouleront les manifestations suivantes :

24 avril 2008 :	Polyphonies européennes
24-25 mai 2008 :	150 ^{ème} anniversaire des sapeurs-pompiers de Plan-les-Ouates
26 mai au 1 ^{er} juin 2008	Journées portes ouvertes à La julienne
30 mai au 1 ^{er} juin 2008 :	125 ^{ème} anniversaire de la Musique municipale et fête cantonale des Musiques et Chorales
30 mai au 1 ^{er} juin 2008	18 ^e édition du Week-end musical à l'Espace Vélodrome
31 mai 2008 à 09h30	Inauguration de la Place de la Mairie

3.2. Dénomination Place de la Mairie

Mme Arnold annonce qu'une requête a été déposée auprès de la Commission cantonale de nomenclature afin d'officialiser le nom de l'espace situé devant les locaux de la Mairie.

3.3. Restaurant scolaire

Mme Arnold informe que la confection des repas par le traiteur PRO s'effectue dans les cuisines du restaurant Le Marais où certaines adaptations légères en matériel ont dû être réalisées.

Elle précise qu'aucune affectation n'est pour l'instant prévue quant à l'espace restaurant.

3.4. Association des parents d'élèves de Plan-les-Ouates (APEPLO¹)

Mme Arnold indique qu'elle a rencontré le comité de l'APEPLO le 1^{er} avril 2008. Celui-ci est composé de membres efficaces représentant presque toutes les écoles communales.

3.5. Institutions de la petite enfance

Mme Arnold annonce la démission d'une employée de la garderie des Lutins pour le 31 juillet 2008, qui occupera ensuite un poste à 100 %, au sein de la crèche Le Serpentin.

Une nouvelle responsable de la garderie des Lutins a en outre été engagée sur la base d'un contrat à durée déterminée.

3.6. Repas de fin d'année scolaire

Mme Arnold informe que le repas de fin d'année scolaire aura lieu le mercredi 18 juin 2008, à l'occasion duquel les personnes qui prendront leur retraite ou quitteront l'enseignement pourront être remerciées.

Ce moment convivial permettra également de faire connaissance avec les deux nouvelles directrices d'établissement de Plan-les-Ouates.

3.7. Visite des locaux du Groupe des archives, Mémoire de Plan-les-Ouates

Mme Arnold rappelle qu'une visite des locaux du Groupe des archives, Mémoire de Plan-les-Ouates est prévue le mercredi 14 mai à 18h00.

3.8. Inauguration de l'hôpital de Sangeorgiu

Comme annoncé lors de la dernière séance, les élus de Plan-les-Ouates seront invités à l'inauguration de l'hôpital de Sangeorgiu, déplacement qui pourrait être organisé en septembre, durant le week-end du Jeûne genevois.

3.9. Réponses de M. Seydoux aux questions posées par les membres du Conseil municipal

Mise à disposition du rapport ayant conduit à la fermeture de la salle communale (question de M. Rochetin)

Ce rapport a été diffusé dès le lendemain.

Conventions liées à l'utilisation des terrains de football (question de M. Magnin)

Ces conventions ont d'ores et déjà été envoyées aux membres de la commission des sports.

3.10. Engagement de personnel

M. Seydoux annonce que le Conseil administratif a procédé à l'engagement du nouveau responsable du service construction et aménagement, qui prendra ses fonctions le 1^{er} septembre 2008.

3.11. PAC La Chapelle/Les Sciers

Comme mentionné lors de la dernière séance, M. Seydoux indique que le Tribunal administratif a débouté les recourants qui s'opposaient au plan de modification de limites de zone du PAC La Chapelle/Les Sciers.

Ces derniers ont alors décidé de saisir le Tribunal Fédéral pour recourir contre la décision du Tribunal administratif.

3.12. Place de la Mairie

M. Seydoux informe que les travaux de la place de la Mairie arrivent à leur terme. Toutefois, les conditions météorologiques de ces derniers jours n'ont pas permis d'achever la dernière partie, raison pour laquelle la route n'a pas encore pu être rouverte.

¹ <http://www.apeplo.ch/spip.php?rubrique2>

3.13. Place de jeux du Pré-du-Camp

M. Seydoux indique qu'à la demande des habitants, l'inauguration de la place de jeux du Pré-du-Camp, initialement prévue le 9 mai 2008, a été repoussée au début du mois de septembre prochain.

3.14. Ecole des Petites-Fontaines

M. Seydoux précise que les travaux d'étanchéité de la structure du préau couvert, devraient être réalisés dès que les conditions météorologiques le permettront.

3.15. Modération de trafic à Arare²

M. Seydoux informe que d'importants bacs plantés d'arbustes ont été posés sur certains axes du hameau d'Arare pour réguler le trafic routier.

3.16. Postulat « Pour la tenue à Plan-les-Ouates de la 32^{ème} Marche contre le cancer au printemps 2011 »

Seydoux indique que le Conseil administratif a d'ores et déjà pris contact avec Mme Caroline Keller, Présidente de la Ligue Genevoise contre le Cancer, pour lui faire part de l'intérêt de la commune à organiser la 32^{ème} Marche contre le cancer.

Une rencontre devrait être organisée en septembre 2008 pour commencer à travailler sur ce projet.

3.17. Eurofoot 2008

M. Seydoux annonce qu'à l'occasion des manifestations relatives à l'Eurofoot 2008, divers équipements seront installés sur La Butte permettant d'offrir un espace de rencontre avec terrain de beach-volley, buvette et écrans afin de pouvoir visionner les matches durant cette importante manifestation sportive.

Certaines installations seront maintenues durant toute la période estivale.

3.18. Grand Prix des Villes Sportives

M. Seydoux rappelle que le Grand Prix des Villes Sportives aura lieu le samedi 17 mai 2008 à Yverdon-les-Bains.

3.19. Course pédestre à travers le coteau de Bernex

M. Seydoux annonce que l'équipe de Plan-les-Ouates, dont il faisait partie avec MM. Magnin et Rieben, a terminé à la 4^{ème} place de la Course pédestre à travers le coteau de Bernex.

A ce sujet, le Président précise qu'au classement individuel, M. Magnin a terminé 6^{ème}, M. Seydoux 9^{ème} et M. Rieben 16^{ème}, résultats salués par les applaudissements admiratifs de l'assemblée !

3.20. Label « Cité de l'énergie »

M. Durand indique que le processus lié à l'obtention du label « Cité de l'énergie » suit son cours à satisfaction, le premier module étant d'ores et déjà rempli.

3.21. Café de la Place

M. Durand informe que le nouveau gérant du Café de la Place était préalablement cuisinier au restaurant Les Délices du Comptoir à Carouge.

Attestant de la qualité des mets qui y sont servis, il encourage donc les membres du Conseil municipal à se rendre au Café de la Place.

² <http://planlesouates.blog.tdg.ch/archive/2008/04/10/arare-impose-le-20-km-h.html#comments>

3.22. Réponses de M. Durand aux questions posées par les membres du Conseil municipal

Interdiction de stationner sur le chemin de Champ-Joly (question de Mme Chatelanat)

Le signal interdisant le stationnement est placé au bon endroit et les ASM, qui y passent régulièrement, ont déjà délivré plus d'une quinzaine de contraventions depuis octobre dernier.

Barrière entre le parking et le préau de l'école du Vélodrome (question de Mme Chatelanat)

La barrière existante n'entrave que la circulation des véhicules mais pas celle des piétons. Des discussions vont donc être entamées avec le corps enseignant pour évaluer la pertinence d'installer un signal interdisant l'accès aux piétons durant les jours d'école.

Fermeture du chemin de l'Abérieu (question de Mme Guinand Maitre)

Le chemin est rouvert mais il conviendra, l'an prochain, d'indiquer clairement les raisons et les dates de fermeture de ce chemin.

Pistolet à billes (question de Mme Rouiller Maugué)

Le jeune qui a utilisé un pistolet à billes aux abords de la Bistoquette a été identifié et ses parents ont été contactés pour leur rappeler les règles d'usage de ce genre d'arme factice qui est en vente libre.

Zones 20 et 30 Km/h (question de M. Jeanmonod)

Le groupe de pilotage doit être finalisé pour réactiver le dossier relatif au respect de la vitesse dans les zones 20 et 30 km/h.

4. RAPPORTS DES COMMISSIONS

Les rapports lus en séance sont joints au présent procès-verbal (cf. annexes a à i).

- a) Aménagement du territoire du 20 mars 2008
M. Fracheboud donne lecture de ce rapport qui n'appelle aucune remarque.
- b) Aménagement du territoire du 1er avril 2008
M. Fracheboud donne lecture de ce rapport qui n'appelle aucune remarque.
- c) Sports culture et loisirs du 2 avril 2008
M. Righetti donne lecture de ce rapport qui n'appelle aucune remarque.
- d) Constructions et équipements du 3 avril 2008
M. Rochetin donne lecture de ce rapport qui n'appelle aucune remarque.
- e) Finances et patrimoine financier du 7 avril 2008
M. Jeanmonod donne lecture de ce rapport qui n'appelle aucune remarque.
- f) Sports culture et loisirs du 10 avril 2008
M. Righetti donne lecture de ce rapport qui n'appelle aucune remarque.
- g) Sécurité feu PC du 14 avril 2008
Mme Gärtner donne lecture de ce rapport qui n'appelle aucune remarque.
- h) Aménagement du territoire du 17 avril 2008
M. Fracheboud donne lecture de ce rapport qui n'appelle aucune remarque.
- i) Famille jeunesse et activités sociales du 21 avril 2008
Mme Chatelanat donne lecture de ce rapport qui n'appelle aucune remarque.

5. PROPOSITIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

5.1. D 25-2008 R : Crédit d'engagement relatif à la réfection de la toiture du Centre Voirie-PC-Feu

Après avoir demandé à Mme Monbaron de lire le projet N° D 25-2008 R (cf. annexe 1), le Président donne la parole à M. Durand qui apporte quelques éléments de réponse aux questions posées en commission des finances, soit :

§ Le libellé « SCA 4 mars 2008 » correspond en fait à des travaux d'isolation thermique « inversée ».

§ Le rabais de 8 % concerne les soumissions.

§ Aucune hausse n'étant prévue, il convient de biffer ce terme au niveau du point C.

§ Les ravalements de façades n'ont pas été prévus dans le présent crédit d'engagement. Ces travaux seront effectués ultérieurement.

§ Le fait de confier les travaux d'étanchéité à un mandataire externe à la commune est un choix du Conseil administratif qui a également pris note que certaines entreprises locales pourraient, elles aussi, effectuer ces travaux.

§ Les puits de lumière ne seront pas remplacés mais leur étanchéité sera minutieusement contrôlée.

Le Président rappelle que cet objet avait été renvoyé, le 18 mars dernier, en commission constructions et équipements qui a rendu un préavis unanimement favorable, selon le rapport lu précédemment. La commission des finances a également émis un préavis favorable sur cet objet.

S'il ne voit pas d'inconvénient à ce que le Conseil administratif confie cette expertise à une société extérieure à la commune, M. Rieben s'étonne toutefois que l'on fasse appel à une entreprise spécialisée en ferblanterie et sanitaire. Il trouve en outre illogique le fait que cette même entreprise soit ensuite invitée à soumissionner.

M. Seydoux confirme que le Conseil administratif a pris note de cette remarque qui avait également été faite en commission et qui a d'ores et déjà été transmise aux services communaux concernés.

La parole n'étant plus demandée sur ce projet, le Président le soumet au vote.

Æ Le Conseil municipal accepte, à l'unanimité des membres présents, le projet de délibération N° D 25-2008 R.

5.2. D 26-2008 R : Crédit d'engagement relatif à la réfection du giratoire route de la Galaise – Route de Base

Le Président demande à Mme Monbaron de donner lecture du projet de délibération D 26-2008 R (annexe 2) et rappelle qu'à l'instar du point précédent, ce projet a également fait l'objet d'un préavis favorable de la commission constructions et équipements ainsi que de la commission des finances.

En réponse à une question qu'avait posée M. Fracheboud en séance de commission, M. Seydoux précise que l'enrobé écologique qui sera utilisé pour terminer l'aménagement des abords de la Mairie, ne pourra malheureusement pas servir au niveau du giratoire de la Galaise, ce type de revêtement n'étant pas suffisamment résistant pour supporter le passage répété de poids lourds.

Æ Soumis au vote, le projet de délibération N° 26-2008 R, est accepté par le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents.

5.3. D 29-2008 P : Crédit d'engagement destiné à la mise sur pied d'un concours en vue de la réalisation d'une école dans le périmètre du PAC La Chapelle – Les Sciers

L'entrée en matière sur le projet de délibération D 29-2008 P (annexe 3), lu par Mme Monbaron, ayant été acceptée à l'unanimité des membres présents, le Président précise que le Bureau a préconisé un renvoi de cet objet en commission constructions et équipements ainsi qu'en commission des finances.

Il ouvre ensuite la discussion.

S'appuyant sur l'exposé des motifs remis à l'ensemble des membres du Conseil, M. Seydoux en rappelle les grandes lignes, et revient également sur les différentes étapes qui jalonnent l'ensemble de la procédure.

Mme Guinand Maître souhaiterait que lors de l'examen de ce projet en commission, des garanties puissent être données au sujet de la maîtrise, par la commune, des parcelles nécessaires pour la construction de cette école.

Demande soutenue par M. Epenoy qui constate qu'une grande partie des terrains appartient encore à des propriétaires privés.

Mme Guinand Maître relève en outre que, contrairement à une demande de la commune, le plan fourni ne mentionne aucune connexion entre le giratoire de la Milice et la route de la Chapelle.

Enfin, elle souhaiterait que des explications claires soient également données en commission quant au schéma de circulation prévu autour de cette future école.

Se référant à une résolution votée par le Conseil municipal le 24 avril 2007 qui précisait notamment que l'école devait être communale et non intercommunale, M. Epenoy ne comprend pas pourquoi il est désormais question d'une école financée à part égale par Lancy et Plan-les-Ouates.

S'il est vrai que la commune n'a pas encore la maîtrise de tous les terrains nécessaires, M. Seydoux pense qu'il est tout à fait imaginable que les coûts engagés pour la mise en œuvre de ce concours d'architecture soient remboursés par l'Etat si d'aventure la construction ne pouvait être réalisée.

Néanmoins, la commune ne peut en effet pas attendre la dernière minute pour lancer un tel concours sachant le temps que prendra ensuite la réalisation du projet choisi.

Favorable à un renvoi en commission, M. Magnin souhaiterait que, dans cette perspective, toutes les informations notamment contenues dans le programme, soient dûment complétées comme celles relatives aux surfaces du restaurant scolaire, du local pour poterie ou encore du bassin pour l'apprentissage de la natation.

Soulignant que les coûts de ce concours d'architecture s'élèveront au total à Fr. 600'000.--, M. Rieben trouverait opportun de connaître l'issue du recours actuellement pendant auprès du Tribunal fédéral, avant d'engager de pareils montants.

La parole n'étant plus demandée sur ce point, le Président soumet au vote du Conseil le renvoi de ce projet à la commission constructions et équipements, puis à la commission des finances.

Æ Le Conseil municipal accepte, à l'unanimité des membres présents, de renvoyer le projet de délibération N° D 29-2008 P, successivement à la commission des constructions et équipements puis à la commission des finances.

5.4. D 30-2008 P : Crédit d'engagement pour la rénovation de la salle communale

Lu par Mme Monbaron, le projet de délibération D 30-2008 P (annexe 4) fait l'objet d'un vote d'entrée en matière acceptée à l'unanimité des membres présents.

Avant d'ouvrir la discussion, le Président précise que le Bureau a, pour ce projet, préconisé un vote sur le siège.

La parole est donnée à M. Seydoux qui rappelle, en préambule, qu'un crédit d'étude concernant ce même objet avait été accepté le 15 mai 2007 et que la salle communale a été fermée depuis l'été dernier.

Il précise encore que suite à la présentation des propositions des mandataires, une première variante (A) a été examinée en commission, suscitant passablement d'interrogations.

S'appuyant sur divers documents et plans projetés à l'intention de l'assemblée, M. Seydoux procède à un rapide historique des réflexions menées par la commission constructions et équipements qui ont finalement conduit au projet détaillé présenté ce soir.

Grâce à la première autorisation de construire, obtenue en février 2008 et assortie d'une APA, les travaux pourraient commencer dès la validation par le Conseil d'Etat de la délibération du Conseil municipal.

La discussion est ensuite ouverte.

Confirmant qu'après avoir fait l'objet de longues heures de travail en commission, la variante présentée ce soir constitue un projet concret et cohérent, M. Rochetin supprimerait toutefois les ouvertures comme les architectes l'avaient d'ailleurs suggéré, afin d'obscurcir complètement la salle lors de spectacles par exemple.

Moyennant cette modification, il serait prêt à voter sur le siège le crédit d'engagement y relatif.

Remarque partagée par Mme Guinand Maître qui relève en outre que les fenêtres du rez-de-chaussée, côté kitchenette, devraient être changées pour répondre aux normes en matière d'isolation, ce qui n'apparaît pas dans les explications détaillées fournies par le Conseil administratif.

Elle précise encore qu'elle serait ravie que l'on saisisse l'occasion de ces travaux pour revoir toute la lustrerie.

Tenant compte de l'attachement de certains à ces lustres, Mme Arnold relève qu'il s'agit d'éléments de décoration qui pourraient être habillés avec d'autres types d'abat-jour pour en modifier l'aspect.

Pour répondre à l'interrogation de M. Jeanmonod quant au nombre de places que pourrait contenir le restaurant scolaire, M. Seydoux relève que si le schéma ne montre que 40 places assises, les locaux pourraient cependant contenir un nombre maximum de 75 personnes, en cas de besoin.

S'il se ralliera au préavis de la commission, M. Thorimbert souhaiterait obtenir quelques précisions concernant les rubriques « Divers et imprévus » de l'annexe 1 ainsi que sur le montant des charges de fonctionnement pour la première année mentionné dans l'annexe 2.

M. Durand prend note de ces remarques auxquelles il apportera tous les compléments utiles lors de la prochaine séance de commission.

Mme Monbaron s'étonne qu'un projet d'un montant de plus de Fr. 3'500'000.-- n'ait pas été examiné par la commission des finances, et proposerait donc le renvoi de cet objet à ladite commission.

Elle rappelle que lors d'une récente séance de la commission constructions et équipements, il avait été indiqué qu'une étude serait menée en collaboration avec un traiteur professionnel pour l'équipement de la cuisine.

Elle souhaiterait donc savoir si ce dernier a pu être associé à cette étude et s'étonne des montants d'ores et déjà avancés alors que l'on ne sait pas encore précisément quel sera l'agencement de cette cuisine.

M. Seydoux rappelle que M. Vidonne avait été invité à la séance de présentation générale, mais qu'il ne s'y était pas rendu. Le mandataire a donc pris contact avec un cuisiniste pour peaufiner l'élaboration du projet.

Considérant que la commission a effectué un bon travail qui a permis d'amoindrir la « galère financière » proposée à l'origine, M. Rieben, à titre personnel, refusera néanmoins ce crédit dont le montant lui semble exagéré par rapport à une salle qui donnait globalement satisfaction à ses utilisateurs.

Il observe en outre que cette salle est maintenue fermée depuis près d'un an sous un prétexte qu'il qualifie de futile, puisque le rapport qui a conduit à cette mesure ne mentionne aucun risque majeur nécessitant la fermeture de cette salle. Il considère donc cette fermeture comme le prétexte permettant d'exercer une pression sur le Conseil municipal afin que celui-ci accepte ce crédit.

En réponse à M. Gambuzza, M. Seydoux précise que le système de ventilation proposé initialement n'était pas satisfaisant pour la commission, raison pour laquelle la ventilation a finalement été prévue en sous-sol, sans variation de coût prévisible.

A l'interrogation de Mme Monbaron, M. Seydoux confirme que les concierges ont en charges certaines tâches liées à l'entretien du boulodrome auquel ils accéderont par l'extérieur de la salle.

Revenant sur les propos de M. Rieben, M. Broillet confirme le travail important réalisé par la commission constructions et équipements au travers de nombreuses réunions ainsi que d'une séance plénière in situ, qui a permis de constater l'état de vétusté du bâtiment.

Il s'étonne toutefois des montants avancés ce soir qui sont finalement les mêmes que ceux présentés au début du mois de mars, avant même que la commission ne communique l'ensemble de ses desiderata.

Il se demande donc quelle garantie peut fournir le Conseil administratif quant au respect de l'enveloppe budgétaire présentée.

M. Seydoux rappelle que ces montants sont avancés sur la base d'offres de différentes entreprises qui devront, le cas échéant, accomplir le mandat qui leur sera confié au prix annoncé.

En outre, la rubrique « Hausse et imprévus » devrait pouvoir absorber d'éventuels écarts qui pourraient s'avérer nécessaires au moment de la réalisation de ce projet.

Partageant les inquiétudes de M. Broillet, M. Gaud rappelle le peu de fiabilité observé au niveau du crédit relatif à la réalisation de l'école des Petites Fontaines, même si cette construction a finalement coûté moins cher que prévu.

Il est en effet de la responsabilité du Conseil municipal d'accepter des crédits au plus près de la réalité.

Si tel est bien le cas des montants avancés par le Conseil administratif, M. Gaud se dit prêt à accepter ce crédit. Dans le cas contraire, il lui semblerait opportun d'attendre d'avoir des données chiffrées plus fiables avant de procéder au vote.

En réponse à Mme Guinand Maitre, M. Seydoux s'engage, sauf avis contraire de la part d'autres membres du Conseil municipal, à supprimer les ouvertures ainsi que les architectes l'avaient proposé.

Agréant les remarques de Mme Monbaron, M. Seydoux confirme en effet que si ces ouvertures ne sont pas créées, seul un couloir permettant d'accéder à chaque salle sera nécessaire.

En ce qui concerne la proposition de Mme Monbaron de recevoir M. Vidonne ainsi que des représentants de l'amicale des sapeurs-pompiers, M. Seydoux laisse le soin au Président de la commission constructions et équipements d'auditionner les personnes desquelles il lui semblera utile d'obtenir l'avis.

Un consensus semblant se dégager pour procéder à un vote sur le siège, le Président soumet alors aux voix le projet de délibération D 30-2008 P.

Æ Le Conseil municipal accepte, par 18 oui et 2 non, le projet de délibération N° D 30-2008 P.

M. Seydoux remercie les membres du Conseil municipal notamment pour l'état d'esprit avec lequel la commission a empoigné ce dossier, permettant d'aboutir à un projet qui rallie une forte majorité de ce Conseil.

Remerciements auxquels s'associe Mme Arnold qui rappelle que bon nombre d'associations attendaient avec impatience la transformation de cette salle.

5.5. D 31-2008 P : crédits budgétaires supplémentaires 2007

Le Président demande à Mme Monbaron de donner lecture du projet de délibération D 31-2008 (annexe 5) au sujet duquel l'entrée en matière est acceptée à l'unanimité des membres présents.

M. Durand précise que les différents dépassements enregistrés sur les crédits budgétaires 2007 feront l'objet d'explications détaillées qui seront communiquées sous la forme d'un fichier informatique, dès le lendemain, à l'ensemble des membres du Conseil.

Comme l'a d'ailleurs préconisé le Bureau, le Président propose de renvoyer, sans débat, ce projet de délibération en commission des finances.

Æ Le Conseil municipal accepte, à l'unanimité des membres présents, de renvoyer le projet de délibération D 31-2008 P en commission des finances.

5.6. D 32-2008 P : Compte de fonctionnement, compte d'investissement, financement des investissements, compte de variation de la fortune et bilan 2007

Lu par Mme Monbaron, le projet de délibération D 32-2008 P (annexe 6) fait l'objet d'un vote d'entrée en matière acceptée à l'unanimité des membres présents.

Sans rentrer dans tous les détails qui seront fournis en commission des finances, M. Durand précise toutefois que l'important excédent (Fr. 11'000'000.--) enregistré sur l'exercice 2007, s'explique notamment par :

§ un non dépensé de plus de Fr. 3'000'000.-- par rapport aux montants budgétés pour 2007,

§ des recettes fiscales supplémentaires pour un montant d'environ Fr. 7'500'000.--,

§ des correctifs sur la fiscalité des exercices antérieurs pour plus de Fr. 3'000'000.--

§ une conjoncture favorable dont bénéficie Plan-les-Ouates à l'instar de nombreuses autres communes et du canton.

Compte tenu de ces bons résultats, le Conseil administratif présentera des propositions de diminution du centime additionnel en perspective de l'élaboration du budget 2009.

Question que se réjouit déjà d'aborder M. Gaud en commission des finances.

M. Durand remercie par avance les commissaires qui auraient des questions pointues à les communiquer directement par messagerie électronique à Mme Lienhardt, de manière à permettre de préparer les éléments de réponse avant la séance de la commission des finances.

Æ Mis aux voix, le renvoi de ce projet de délibération en commission des finances est approuvé à l'unanimité des membres présents.

5.7. Pr 02-2008 P : Liste complémentaire des juré-e-s des Tribunaux 2009

Le Président cède d'emblée la parole au Conseil administratif pour la présentation de la proposition 02-2008 P (annexe 7).

Mme Arnold précise que dans la liste des jurés des tribunaux 2009, approuvée par le Conseil lors de sa dernière séance, des erreurs ont été constatées. Les personnes ne bénéficiant pas de la citoyenneté suisse ne peuvent en effet pas figurer sur cette liste.

Le Conseil administratif propose donc une série de nouveaux noms visant à compléter la liste initiale.

L'entrée en matière étant acceptée à l'unanimité des membres présents, le Président, comme préconisé par le Bureau, propose un vote sur le siège, suggestion qui ne suscite aucune objection.

Æ Soumis au vote du Conseil municipal, la proposition 02-2008 P est approuvée à l'unanimité des membres présents.

6. PROPOSITIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

6.1. M 10-2008 R : Motion du groupe Radical pour l'installation durable d'une buvette aux jeux Majoro

Le Président rappelle, en préambule, que l'entrée en matière a été votée le 22 janvier 2008 dernier et que cette motion (annexe 8) a été renvoyée à la commission constructions et équipements qui a rendu un préavis défavorable par 2 oui, 4 non et 1 abstention.

La discussion est alors ouverte.

Mme Monbaron souligne que le but de cette motion ne consistait pas à empêcher M. Lenoir de poursuivre ses activités près des jeux Majoro, mais bien d'anticiper son éventuel départ en étudiant les possibilités qui s'offriraient alors, notamment au niveau de l'installation d'une buvette fixe.

Il s'agissait, en l'occurrence, de déposer une demande pour évaluer ces possibilités sans pour autant penser à réaliser quoi que ce soit dans un futur très proche.

M. Broillet rappelle également que cette motion avait tout d'abord pour but de contrer la proposition du Conseil administratif relative à l'octroi d'un cautionnement concernant un emprunt que souhaitait effectuer M. Nicolas Lenoir.

Cette proposition ayant été acceptée, la commission n'a pas considéré opportun d'entrer en matière pour mandater une étude de faisabilité au sujet d'un tel projet.

Pour avoir pris contact avec M. Lenoir, M. Gambuzza est en mesure d'affirmer que celui-ci ne souhaitait pas forcément voir s'ériger une construction en dur près des jeux Majoro.

En revanche, il aurait apprécié une stabilisation de l'emplacement où il installe son stand ambulancier de consommations et de petite restauration.

La parole n'étant plus demandée, le Président soumet au vote le projet de motion M 10-2008 R.

Æ Le Conseil municipal refuse, par 12 non, 7 oui et 1 abstention, le projet de motion M 10-2008 R.

6.2. Po 09-2008 : Postulat du groupe Radical pour la promotion de vélos électriques

Après avoir été lu par Mme Monbaron, le postulat Po 09-2008 (annexe 9) fait l'objet d'un vote d'entrée en matière acceptée par 17 oui, 1 non et 2 abstentions.

Avant d'ouvrir la discussion, le Président prie Mme Monbaron de donner également lecture de l'exposé des motifs.

Ravie de ce postulat, Mme Guinand Maître constate que le groupe Radical a bien changé d'attitude depuis la précédente législature.

Elle rappelle qu'elle avait en effet évoqué un projet similaire en commission de l'environnement, que le groupe Radical avait alors considéré comme une menace à la concurrence.

Adhérent à l'argumentation développée dans l'exposé des motifs, M. Rieben considère toutefois qu'il n'est pas du ressort d'une collectivité publique de financer des vélos en faveur de ses administrés, raison pour laquelle il refusera ce postulat.

M. Thorimbert relève deux petites incorrections au niveau de l'exposé des motifs, et confirme que même sur un vélo électrique, les déplacements peuvent s'effectuer avec énerverment et transpiration.

Il partage en outre le point de vue de son préopinant, une commune n'ayant pas pour rôle de subventionner ce genre d'acquisition. Pourquoi ne pas plutôt subventionner les vélos ordinaires et tout autre moyen de mobilité douce ?

Accepter un tel postulat reviendrait également à charger l'administration communale de tâches supplémentaires liées à la gestion de ce domaine pour lequel elle devrait peut-être acquérir des compétences que détiennent actuellement l'ATE ou le TCS.

Ces partenaires lui semblent donc plus à même de faire la promotion du vélo électrique qui reste en outre un objet relativement cher (Fr. 2'700.-- à Fr. 6'000.--) que seule une population disposant de moyens financiers suffisants peut envisager d'acquérir.

Il précise en outre que le Conseil municipal de la commune de Meyrin, qui a pris une délibération allant dans le même sens que le présent postulat, a prévu un budget de Fr. 75'000.-- pour inciter les habitants à acquérir des vélos électriques.

M. Thorimbert pense donc qu'un montant d'une telle importance pourrait être utilisé à meilleur escient, notamment en faveur de certaines familles en difficulté ou pour subventionner des abonnements TPG tel que cela avait d'ailleurs été proposé dans le cadre du budget 2007 et refusé par le Conseil.

Pour toutes ces raisons, M. Thorimbert refusera donc ce postulat même s'il se déclare satisfait de l'utilisation du vélo électrique.

Mme Monbaron précise que le but de ce postulat consistait à lancer la discussion sur le sujet, le groupe Radical n'étant pas fixé sur le montant de la subvention à octroyer.

L'idée de la commune de Meyrin de voter une ligne budgétaire précise lui semble par ailleurs pertinente, car elle permet de délimiter un montant précis, voire de l'envisager sur un nombre d'années défini.

M. Durand pense que l'intérêt du vélo électrique par rapport à d'autres moyens de mobilité douce est d'inciter les usagers motorisés et peu enclins à l'effort physique de tout de même opter pour un mode de transport non polluant.

Pour ne pas devoir rejeter ce postulat en totalité, M. Rieben proposerait, si les initiants sont d'accord, de scinder cette proposition en deux parties. Celle consistant à demander à la commune d'acquérir quelques vélos électriques pour les mettre à disposition des employés communaux lui semble en effet parfaitement acceptable, contrairement à celle visant à subventionner les vélos électriques acquis par la population.

Partageant les arguments de M. Thorimbert et de M. Rieben, M. Gaud suggérerait donc de renvoyer ce postulat à une commission au sein de laquelle pourrait également être débattue l'idée d'encourager la population à utiliser des moyens de transport alternatifs.

M. Durand indique qu'une modeste dotation avait déjà été prévue au budget 2008 pour l'acquisition de vélos électriques à l'intention des employés communaux.

Il rappelle en outre que la commune a confié un mandat à la société MobilIdée pour l'établissement d'un plan de mobilité sur l'ensemble de la zone industrielle. Il lui semblerait donc opportun de prendre d'abord connaissance des propositions qui émaneront de cette étude.

S'exprimant au nom du groupe Les Verts, M. Gambuzza préconiserait également un renvoi en commission, en rappelant toutefois qu'une énergie écologique est une énergie dont on n'a pas besoin, le vélo électrique n'étant, de ce fait, pas un vélo écologique mais un moyen de transport à assistance électrique.

Pour Mme Rouiller Maugué, le rôle d'une collectivité publique est d'inciter ses citoyens à avoir des comportements en adéquation avec le respect de tous.

Compte tenu des résultats financiers très favorables de l'exercice 2007, elle pense qu'il serait opportun d'utiliser une partie de l'excédent pour alimenter un fonds « Agenda 21 » afin de mettre en place des mesures incitatives en matière de développement durable.

M. Magnin proposerait, pour sa part, un renvoi en commission des finances, une discussion plus large pourrait ensuite se poursuivre au sein d'une autre commission pour une éventuelle mise à disposition de vélos dont la gestion pourrait être assurée par des mandataires externes.

Avis partagé par Mme Guinand Maître qui pense que la commission de l'aménagement pourrait s'emparer de cette question, alors que M. Rochetin mettrait plutôt l'élaboration du plan directeur communal dans les premières priorités de cette commission.

Æ Mis aux voix, le renvoi du postulat Po 09-2007 en commission des finances, est accepté par 17 oui, 1 non et 2 abstentions.

7. QUESTIONS ET DIVERS

7.1. Abribus près de la Galette.

Mme Monbaron souhaiterait savoir si le Conseil administratif dispose d'informations concernant l'abribus situé près de la Galette dont les vitres ont été détruites.

S'agissant de vandalisme, Mme Arnold précise qu'une plainte a d'ores et déjà été déposée.

7.2. Tournée des ASM en soirée

Pour répondre à l'interrogation de Mme Monbaron, M. Durand confirme que les tournées des ASM durant certaines soirées estivales seront reconduites.

7.3. Planification des chantiers dans la commune

Se référant aux deux chantiers initiés en même temps sur des chemins parallèles (Pont-du-Centenaire et Mère-Voie) M. Rochetin aurait trouvé judicieux de laisser passer deux à trois semaines entre la fin du premier chantier et le début du suivant.

7.4. Report de l'inauguration de la place de jeux du Pré-du-Camp

En réponse à Mme Chatelanat, M. Seydoux précise que le report de l'inauguration de ces jeux n'est pas liée à d'éventuels problèmes techniques. Cette place sera d'ailleurs ouverte aux usagers prochainement.

L'idée étant d'organiser une fête à l'occasion de cette inauguration, les habitants ont préféré, à l'approche des vacances, repousser cette manifestation en septembre.

7.5. Convention avec Troinex concernant les places d'école

Répondant à l'interrogation de M. Magnin, Mme Arnold indique qu'il s'agira, dans le cadre de la nouvelle convention, d'accueillir désormais les enfants dans les nouveaux locaux de l'école de Troinex. Le pavillon sera en outre repris par Plan-les-Ouates dès que Troinex n'en aura plus besoin.

7.6. Mur sis au 14, chemin de la Redoute

M. Magnin souhaiterait savoir si le mur sis au chemin de la Redoute 14, a bien fait l'objet d'une autorisation de construire.

Mme Arnold prend note de cette question et apportera une réponse lors d'une prochaine séance du Conseil.

7.7. Flyers concernant les spectacles

Ayant entendu des jeunes se plaindre d'avoir été trop tardivement informés au sujet d'un spectacle à l'école du Vélodrome, Mme Monbaron pense que des flyers, annonçant les futures manifestations, pourraient être distribués par des jeunes dans les écoles de commerces et les collèges.

7.8. Salle de la Galette

Pour avoir eu l'occasion d'organiser récemment un repas dans la salle de la Galette, Mme Monbaron précise que tout s'est parfaitement bien déroulé et que la salle est très accueillante et bien insonorisée.

Elle signale toutefois la présence d'une petite fuite au niveau du toit, qu'il serait bon de colmater.

7.9. SDF de la place des Aviateurs

Mme Monbaron informe que le SDF de la place des Aviateurs est de retour et précise qu'il a également fait un séjour en prison durant l'hiver pour avoir bouté le feu sur un pallier d'immeuble.

7.10. Vide-Grenier

M. Jeanmonod annonce qu'une nouvelle édition du Vide-Grenier aura lieu sur le mail, le 17 mai 2008.

7.11. Aménagement de la place des Aviateurs

M. Seydoux rappelle que les groupes politiques sont invités à communiquer, avant le 22 mai prochain, leurs propositions concernant l'aménagement de la place des Aviateurs.

7.12. Politique culturelle

M. Magnin signale que tous les groupes n'ont pas reçu le document relatif à la politique culturelle.

7.13. Tournoi de football mixte des élus genevois

M. Magnin rappelle qu'il attend l'inscription de volontaires pour compléter l'équipe de Plan-les-Ouates qui prendra part au tournoi de football mixte des élus genevois.

7.14. Remerciements

M. Magnin saisit l'opportunité pour adresser ses chaleureux remerciements au Président Righetti qui a organisé, de main de maître, le dernier voyage du Conseil municipal.

Propos salués par les applaudissements nourris de l'assemblée.

Touché par cette ovation, le Président répond par cette phrase qu'il se plaît à rappeler régulièrement : « *On n'est pas le meilleur tout seul* » !

Il considère ainsi que le succès revient bel et bien à l'ensemble des participants présents.

La parole n'étant plus demandée, le Président lève la séance du Conseil municipal à 22h30 pour permettre aux personnes du public qui le souhaitent de poser une question au Conseil administratif.

QUESTIONS DU PUBLIC

Ces interventions sont consignées dans l'annexe 10 du présent procès-verbal.

La Secrétaire
Fabienne MONBARON

Le Président
Roberto RIGHETTI

Liste des annexes ci-jointe

Liste des annexes

RAPPORTS :

- a) Aménagement du territoire du 20 mars 2008
- b) Aménagement du territoire du 1er avril 2008
- c) Sports culture et loisirs du 2 avril 2008
- d) Constructions et équipements du 3 avril 2008
- e) Finances et patrimoine financier du 7 avril 2008
- f) Sports culture et loisirs du 10 avril 2008
- g) Sécurité feu PC du 14 avril 2008
- h) Aménagement du territoire du 17 avril 2008
- i) Famille jeunesse et activités sociales du 21 avril 2008

DÉLIBÉRATIONS - PROPOSITIONS - RÉOLUTIONS - MOTIONS - QUESTIONS - PÉTITIONS :

Annexe 1)

D 25-2008 R : Crédit d'engagement relatif à la réfection de la toiture du Centre Voirie-PC-Feu

Annexe 2)

D 26-2008 R : Crédit d'engagement relatif à la réfection du giratoire route de la Galaise – Route de Base

Annexe 3)

D 29-2008 P : Crédit d'engagement destiné à la mise sur pied d'un concours en vue de la réalisation d'une école dans le périmètre du PAC La Chapelle – Les Sciers

Annexe 4)

D 30-2008 P : Crédit d'engagement pour la rénovation de la salle communale

Annexe 5)

D 31-2008 P : crédits budgétaires supplémentaires 2007

Annexe 6)

D 32-2008 P : Compte de fonctionnement, compte d'investissement, financement des investissements, compte de variation de la fortune et bilan 2007

Annexe 7)

Pr 02-2008 P : Liste complémentaire des juré-e-s des Tribunaux 2009

Annexe 8)

M 10-2008 R : Motion du groupe Radical pour l'installation durable d'une buvette aux jeux Majoro

Annexe 9)

Po 09-2008 : Postulat du groupe Radical pour la promotion de vélos électriques

Annexe 10)

Questions du public

**RAPPORT DE COMMISSION :
AMENAGEMENT DU TERRITOIRE**

Date de la séance de commission: jeudi 20 mars 2008 à 19h00

Lieu: mairie de Plan-les-Ouates, salle des commissions.

1. Plan de site d'Arare, en présence de MM. Barthassat et Menoud, de l'atelier b&m.

Le lancement du plan de site d'Arare est approuvé par la commission à l'unanimité des membres présents.

Le rapporteur, M. Jean-Marc Fracheboud.

Plan-les-Ouates, 20 mars 2008.

**RAPPORT DE COMMISSION :
AMENAGEMENT DU TERRITOIRE**

Date de la séance de commission: mardi 1^{er} avril 2008 à 20h00

Lieu: mairie de Plan-les-Ouates, salle des commissions.

1. *Plan directeur communal : volet environnement, en présence des représentants du bureau Eco21, Madame Juge et Monsieur Lachavanne, et de Madame Ortis du bureau Ortis.*

Mmes Juge et Ortis et M. Lachavanne présentent le volet environnemental du Plan directeur communal. Suivent les questions nourries des commissaires.

3. *Planning des commissions jusqu'à fin juin 2008.*

Le planning des commissions jusqu'à novembre 2008 est accepté en général.

Le rapporteur, M. Jean-Marc Fracheboud.

Plan-les-Ouates, 1^{er} avril 2008.

RAPPORT DE COMMISSION : **SPORTS, CULTURE ET LOISIRS**

Date de la séance de la commission : le 2 avril 2008
Lieu : **Salle des commissions**

Communiqué lors de la séance du Conseil municipal du : 22 avril 2008

1. Audition du réseau sport.
Mme Bortscher, MM Carletti, Pavoni & Bolomey

Après audition très attentive, la commission prend congé des intervenants.
Un esprit très positif en est ressorti de la discussion et une volonté du soutien du projet en a résulté.

2. Discussion de la commission en ce qui concerne la demande de subvention du Club de Natation de Plan-les-Ouates
La commission accepte de répondre à la demande favorablement par un dépassement de subvention extraordinaire.

Le Rapporteur : Righetti Roberto

- le 15.04.2008

**RAPPORT DE COMMISSION :
CONSTRUCTIONS ET EQUIPEMENTS**

Date de la séance de la commission : Jeudi 3 avril 2008 à 20h.

Lieu : Mairie de Plan-les-Ouates, salle des commissions.

1. Place des Aviateurs

La commission vote à l'unanimité un appel d'offre.

Les partis, les commerçants ainsi que les usagers seront concertés d'ici au 22 mai 2008 pour une synthèse des besoins relative à cette place.

2. Projet de délibération D 25-2008 P – Crédit d'engagement relatif à la réfection de la toiture du Centre Voirie Feu PC

La commission préavis favorablement à l'unanimité ce crédit d'engagement.

3. Projet de délibération D 26-2008 P – Crédit d'engagement relatif à la réfection du giratoire route de la Galaise – route de Base

La commission préavis favorablement à l'unanimité ce crédit d'engagement.

4. Projet de motion M 10-2008 - Pour une installation durable d'une buvette aux jeux Majoro

La commission préavis défavorablement par 2 oui, 4 non et 1 abstention le projet de motion.

Le Rapporteur : Philippe Rochetin, le 7 avril 2008

RAPPORT DE LA COMMISSION
FINANCES ET PATRIMOINE FINANCIER

Date de la séance de commission : 7 avril 2008
Lieu : Mairie - salle des commissions

Au cours de la séance, la commission des finances et du patrimoine financier a fait les recommandations suivantes :

D 25-2008 Crédit d'engagement relatif à la réfection de la toiture du Centre Voirie Feu PC .

Par 6 oui, 1 non et 1 abstention, préavise favorablement à ce que le Conseil municipal accepte la demande de crédit d'engagement citée ci-dessus.

Elle demande néanmoins que le Conseil administratif réponde aux questions posées lors de la séance du Conseil municipal de ce jour.

D 26-2008 Crédit d'engagement relatif à la réfection du giratoire route de la Galaise Route de Base

A l'unanimité préavise favorablement à ce que le Conseil municipal accepte la demande de crédit d'engagement précitée.

Le rapporteur : Richard Jeanmonod
Le 21 avril 2008

RAPPORT DE COMMISSION : **SPORTS, CULTURE ET LOISIRS**

Date de la séance de la commission : le 10 avril 2008
Lieu : **Salle des commissions**

Communiqué lors de la séance du Conseil municipal du : 22 avril 2008

1. La commission par 6 Oui et 1 Abstention, préavise favorablement le programme de la saison culturelle ainsi que le dépassement budgétaire présenté.
2. La commission propose de retourner à Mme Arnold ses réflexions concernant la politique culturelle d'ici au 23.04.2008.

Le Rapporteur : Righetti Roberto

- le 15.04.2008

**RAPPORT DE LA COMMISSION :
SECURITE – FEU - PC**

Date de la séance de la commission : Lundi 14 avril 2008

Lieu : Mairie de Plan-les-Ouates, salle des commissions.

1) Rencontre avec M. Olivier Valceschini, responsable des ASM

La commission rencontre M. Olivier Valceschini. Il se présente brièvement et répond aux nombreuses questions des commissaires au sujet des activités et tâches des Agents de Sécurité Municipaux (ASM).

2) Présentation du projet de collaboration intercommunale

La commission prend connaissance d'un projet de convention de partenariat entre les communes de Bernex, Lancy, Onex et Plan-les-Ouates concernant la collaboration des ASM.

Le rapporteur : Marianne Gärtner
Plan-les-Ouates, le 20 avril 2008

**RAPPORT DE COMMISSION :
AMENAGEMENT DU TERRITOIRE**

Date de la séance de commission: jeudi 17 avril 2008 à 19h00

Lieu: mairie de Plan-les-Ouates, salle des commissions.

1. Plan de site de Saconnex-d'Arve Dessous, en présence de M. Grosjean du bureau Triporteur.

M. Grosjean, du bureau Triporteur, présente le plan de site de Saconnex-d'Arve Dessous.

M. Bohanes, du bureau RGR, présente le dossier d'aménagement routier du village de Saconnex-d'Arve Dessous.

4. Autorisation de construire APA 29'216-4 – Maison Montfalcon – modifications.

La commission préavise favorablement, à l'unanimité des membres présents, l'autorisation de construire APA 29216-4 (plan révisé de construction d'un garage).

Le rapporteur, M. Jean-Marc Fracheboud.

Plan-les-Ouates, 18 avril 2008.

**RAPPORT DE COMMISSION :
FAMILLE, JEUNESSE ET ACTIVITES SOCIALES**

Date de la séance de la commission : Lundi 21 avril 2008 à 20h00.

Lieu : Mairie de Plan-les-Ouates, salle des commissions.

1. Motion M 06-2007 R – Label Unicef « Commune amie des enfants »

La commission poursuit sa réflexion au sujet du label Unicef « Commune amie des enfants ». Elle propose de cibler certains points soulevés dans le questionnaire y relatif pour continuer à développer les structures et les actions en faveur de l'enfance et la petite enfance.

2. Ecole de Troinex – Convention de partenariat scolaire et parascolaire

La commission préavise favorablement, à l'unanimité par 9 oui, le projet de convention visant à poursuivre le partenariat en matières scolaire et parascolaire permettant aux élèves habitant sur le territoire de la commune de Plan-les-Ouates, dans le secteur de la route d'Annecy, de fréquenter l'école de Troinex.

DELIBERATION D 25-2008

relative à un crédit d'engagement en vue de la réfection de la toiture du Centre Voirie-Feu-PC
route des Chevaliers-de-Malte - Plan-les-Ouates

Vu la nécessité de procéder à la réfection de la toiture, en particulier l'étanchéité et l'isolation thermique, du centre Voirie-Feu-PC, bâtiment construit en 1988,

vu le rapport d'expertise élaboré par l'entreprise G.Constantin SA, daté du 4 avril 2007,

vu les mandats confiés par le Conseil administratif, après appels d'offres dûment étudiées, aux entreprises spécialisées, s'agissant d'une opération qui ne sera pas soumise aux procédures AIMP,

vu la requête en autorisation de construire déposée auprès du département des constructions et des technologies de l'information (DCTI) par le service construction et aménagement, qui devrait être délivrée très prochainement par ledit département,

vu l'exposé des motifs EM N° 25-2008 du 4 mars 2008, comprenant l'ensemble des éléments techniques et financiers relatifs à cette opération, qui explicite l'importance d'entreprendre ces travaux dans un délai bref,

conformément à l'article 30, alinéa 1, lettres e et m, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

DECIDE

par 20 oui (unanimité)

1. D'accepter de réaliser les travaux de réfection de la toiture du centre Voirie-Feu-PC, en particulier l'étanchéité et l'isolation thermique, sur ce bâtiment construit en 1988, travaux faisant partie d'une autorisation de construire qui devrait être délivrée tout prochainement par le DCTI.
2. D'ouvrir à cet effet au Conseil administratif un crédit d'engagement de Fr. 411'000.-, destiné à financer et à entreprendre les études et les travaux de réfection de la toiture du centre Voirie-Feu-PC, en particulier l'étanchéité et l'isolation thermique, sur ce bâtiment construit à la fin des années 1980.
3. De comptabiliser la dépense prévue de Fr. 411'000.- dans le compte des investissements, sous rubrique N° 08.503, puis de la porter à l'actif du bilan de la commune de Plan-les-Ouates, dans le patrimoine administratif.
4. D'amortir le montant prévu de Fr. 411'000.- au moyen de 20 annuités qui figureront dans le budget de fonctionnement sous rubrique No 08.331 « Amortissement des investissements » de 2009 à 2028.

DELIBERATION D 26-2008

relative à un crédit d'engagement en vue de la réfection du giratoire sis au carrefour
route de la Galaise – route de Base - Plan-les-Ouates

Vu la volonté des autorités de la commune de Plan-les-Ouates de procéder à la réfection des giratoires aménagés sur son territoire, afin d'en améliorer tant le côté sécuritaire que celui de leur aspect visuel,

vu l'état de la chaussée et du giratoire situé au carrefour route de la Galaise – route de Base, très sollicité par la circulation engendrée par le trafic pendulaire d'une part, et celui dû aux véhicules circulant vers la zone industrielle, d'autre part, qui pourrait créer à court terme des dangers pour les usagers de la route,

vu les mandats d'études et de réalisation confiés par le Conseil administratif, après appels d'offres dûment étudiées, aux entreprises spécialisées, s'agissant d'une opération qui ne sera pas soumise aux procédures AIMP,

vu qu'il ne sera pas nécessaire de procéder à une requête en autorisation de construire auprès du DCTI et que les travaux devraient être réalisés dans leurs principales phases, sur un week-end, avec toutes les précautions de sécurité nécessaires,

vu l'exposé des motifs EM N° 26-2008 élaboré par le service construction et aménagement, daté de mars 2008, comprenant l'ensemble des éléments techniques et financiers relatifs à cette opération,

conformément à l'article 30, alinéa 1, lettres e et m, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

DECIDE

par 20 oui (unanimité)

1. D'accepter de réaliser les travaux de réfection du giratoire sis au carrefour route de la Galaise - route de Base, qui demande des travaux portant sur son état technique.
2. D'ouvrir à cet effet au Conseil administratif un crédit d'engagement de Fr. 167'000.-, destiné à financer et à entreprendre les études et les travaux de réfection du giratoire sis au carrefour route de la Galaise - route de Base, décrits au point 1.
3. De comptabiliser la dépense prévue de Fr. 167'000.- dans le compte des investissements, sous rubrique N° 62.501, puis de la porter à l'actif du bilan de la commune de Plan-les-Ouates, dans le patrimoine administratif.
4. D'amortir le montant prévu de Fr. 167'000.- au moyen de 10 annuités qui figureront dans le budget de fonctionnement sous rubrique No 62.331 « Amortissement des investissements » de 2009 à 2018.

PROJET DE DELIBERATION D 29-2008 R

relatif à l'ouverture d'un crédit d'engagement destiné à la mise sur pied d'un concours en vue de la réalisation d'une école dans le périmètre du PAC La Chapelle-les Sciens

Vu l'approbation le 24 avril 2007 par le Conseil municipal de Plan-les-Ouates, par le biais d'une résolution, du plan directeur de quartier du PAC la Chapelle-les Sciens N° 29'298 B avec deux réserves,

vu l'approbation le 31 mai 2007 par le Conseil municipal de Lancy, par le biais d'une résolution, du plan directeur de quartier du PAC la Chapelle-les Sciens N° 29'298 D comprenant les modifications demandées par la commune de Plan-les-Ouates,

vu l'adoption le 27 juin 2007 par le Conseil d'Etat du plan directeur de quartier du PAC la Chapelle-les Sciens N° 29'298 D (ci-après PDQ),

vu le retrait du recours déposé par la commune de Plan-les-Ouates contre le projet de loi N° 9415 et le plan de modification de limites de zones N° 29299B-529-543 qu'elle avait déposé se fondant sur l'absence de plan directeur de quartier par l'Etat, adopté préalablement au plan de modification de limite de zones,

vu les arrêts que vient de rendre de Tribunal administratif sur les recours déposés par plusieurs habitants et une association contre ce même plan de modification de limites de zones qui peut encore faire l'objet d'un recours au Tribunal fédéral,

vu la nécessité de réaliser une école correspondant à un groupe scolaire et demi qui peut s'exécuter en 2 phases (16 classes puis 8 classes) dans le périmètre du PAC La Chapelle-les Sciens, dont l'emprise est prévue sur la commune de Plan-les-Ouates, sur la base des évaluations faites par le service de recherche en éducation de l'Etat (SRED),

attendu qu'elle devrait accueillir dès la rentrée 2012-2013 les élèves des immeubles qui seront construits dans le secteur du PDQ situés sur la commune de Lancy dont la construction devrait débuter en premier, ainsi que les élèves se trouvant dans l'école des Serves située sur Plan-les-Ouates, puis les élèves qui habiteront dans les immeubles prévus dans le périmètre du PDQ sur le territoire de la commune de Plan-les-Ouates,

vu les négociations menées avec le Conseil administratif de la commune de Lancy en vue de la réalisation de cette école et la volonté exprimée par les deux exécutifs de mettre sur pied un concours en vue de la réalisation de cette école et de le financer à part égale,

vu la volonté des autorités des communes de construire cette école et de la financer à part égale,

vu le programme établi à cet effet,

vu le devis établi par M. Claude Zuber, mandaté par les deux communes en vue d'élaborer le cahier des charges du concours et d'assurer le suivi du déroulement de celui-ci, pour la réalisation ensuite des constructions nécessaires,

vu l'exposé des motifs EM 29-2008, daté d'avril 2008,

conformément à l'article 30, alinéa 1, lettre e, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

DECIDE

par x oui, x non et x abstentions

1. D'approuver le principe de la mise sur pied d'un concours en vue de la réalisation d'une école dans le périmètre du PAC La Chapelle-les Sciens, pour accueillir les enfants des communes de Lancy et Plan-les-Ouates habitant dans le secteur.
2. D'approuver le financement de cette opération à part égale avec la commune de Lancy.
3. D'ouvrir à cet effet au Conseil administratif un crédit de 325 000 F destiné à financer la moitié du coût devisé pour la mise sur pied de ce concours, y compris les prix qui seront remis aux lauréats de celui-ci, étant précisé que l'autre moitié sera financée par la commune de Lancy.
4. De comptabiliser la dépense brute prévue au point 2 dans le compte des investissements, sous rubrique No 21.503, puis de la porter à l'actif du bilan de la commune de Plan-les-Ouates, dans le patrimoine administratif.
5. D'amortir ce crédit conjointement au crédit de réalisation. Au cas où cette étude ne serait pas suivie d'une réalisation, ce crédit d'étude sera amorti au moyen de 5 annuités dès l'année suivant la non réalisation, par le compte de fonctionnement rubrique No 21.331.
6. De subordonner la validité de la présente délibération à l'adoption d'une délibération identique par la Ville de Lancy.

MMD – 07 04 2008 - PLO

DELIBERATION D 30-2008

relative à un crédit d'engagement en vue de la réfection de la salle communale
Plan-les-Ouates

Vu la volonté des autorités communales de donner à la salle communale de Plan-les-Ouates, construite au début des années 50 et inaugurée en 1955, un aspect et des aménagements techniques permettant un fonctionnement de ce lieu public adapté aux temps modernes,

vu le crédit d'étude voté par le Conseil municipal le 15 mai 2007, d'un montant de Fr. 281'000. -,

vu le mandat confié au bureau d'architecture DMA Architectures, de Plan-les-Ouates, par le Conseil administratif,

vu la requête en autorisation de construire qui a été déposée le 08 août 2007 auprès du département des constructions et des technologies de l'information (DCTI) par le bureau DMA Architectures mandaté par le Conseil administratif et obtenue le 28 février 2008; étant précisé qu'un complément de demande va devoir être déposé tout prochainement,

vu l'exposé des motifs EM N° 30-2008 élaboré par le service construction et aménagement, daté d'avril 2008, comprenant l'ensemble des éléments techniques et financiers relatifs à cette opération,

vu les informations d'ores et déjà transmises en commission plénière le 9 janvier 2008 et à la commission constructions et équipements les 22 novembre 2007, 4 décembre 2007, et les 4 février et 6 mars 2008 ;

vu la dernière séance de la commission constructions et équipements du 6 mars 2008 lors de laquelle cette commission a émis un avis favorable à l'unanimité sur la variante D du projet avec intégration de diverses propositions énoncées lors de la séance de la commission du 6 mars 2008,

conformément à l'article 30, alinéa 1, lettres e et m, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

DECIDE

par 18 oui, 2 non

1. D'accepter de réaliser les travaux de réfection de la salle communale, variante D permettant de prévoir des activités pour les sociétés, les écoles, les services de la commune, les familles et le public d'une manière générale, travaux faisant partie d'une autorisation de construire N° APA 28 646 qui a déjà été obtenue et qui doit faire l'objet d'une demande de compléments.
2. D'ouvrir à cet effet au Conseil administratif un crédit d'engagement de Fr. 3'581'000.— comprenant le crédit d'étude de Fr. 281'000.- voté le 15 mai 2007, destiné à financer et à entreprendre les travaux dans le cadre du bâtiment de la salle communale, dont les équipements et divers aspects de construction et de technique méritent d'être restaurés et adaptés.

3. De comptabiliser la dépense prévue de Fr. 3'581'000.-- dans le compte des investissements, sous rubrique N° 08.503, puis de la porter à l'actif du bilan de la commune de Plan-les-Ouates, dans le patrimoine administratif.
4. D'amortir le montant prévu de Fr. 3'581'000.-- au moyen de 20 annuités qui figureront dans le budget de fonctionnement sous rubrique No 08.331 « Amortissement des investissements » de 2009 à 2028.

MMD – 22.04.2008 – PLO

PROJET DE DELIBERATION D 31-2008 - R

relatif à l'approbation des crédits budgétaires supplémentaires 2007 et les moyens de les couvrir
(fonctionnement 2007)

Vu le surplus de dépenses réalisées sur les rubriques de charges de Fr.926'335.17, dont à déduire les imputations internes de Fr.179'513,00, soit net **Fr.746'822,17**,

vu les économies réalisées sur les rubriques de charges de Fr.4'416'883,65, dont à déduire les imputations internes de Fr.530'387,00, soit net **Fr.3'886'496,65**,

vu les plus-values enregistrées aux revenus de Fr. 7'207'939,66, dont à ajouter les imputations internes de Fr.350'874,00, soit net **Fr.7'558'813,66**,

attendu que le surplus de dépenses réalisées se subdivise de la manière suivante :

• total de la rubrique No 05.310 « fourn.bureau, imprimés, publicité »	Fr.	4'611.27
• total de la rubrique No 30.365 « subventions »	Fr.	68'248.10
• total de la rubrique No 58.367 « subventions »	Fr.	165'404.00
• total autres rubrique de charges	Fr.	205'898.38
• total de la nature 331 « Amortissement du patrimoine administratif »	Fr.	32'459.05
• total de la direction 9 « Finances et impôts »	Fr.	270'201,37
total	Fr.	<u>746'822,17</u>

attendu que le Conseil municipal a déjà approuvé en date du 24 avril 2007 un crédit budgétaire supplémentaire de 100'000.00 Euros destiné à participer au financement des travaux urgents d'assainissement et de réfection du bâtiment de la pédiatrie de Sangeorgiu de Padure, en Roumanie (rubrique 58.367, dépassement effectif Fr.165'404.00),

attendu que le Conseil municipal a déjà approuvé en date du 15 mai 2007 un crédit budgétaire supplémentaire de Fr.79'000.- destiné à la participation financière de la commune aux travaux nécessaires autour de l'église catholique (rubrique No 30.365, dépassement effectif Fr.68'248.10),

attendu que le Conseil municipal a déjà approuvé en date du 15 mai 2007 un crédit budgétaire supplémentaire de Fr.60'000.- destiné à la communication et l'information (rubrique No 05.310, dépassement effectif Fr.4'611.27),

sur proposition du Conseil administratif,

conformément aux articles 30, al. 1, lettre d et 75, al.1 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

le Conseil municipal

DECIDE

par x oui, x non, x abstentions

D'accepter les crédits budgétaires supplémentaires de fonctionnement 2007 suivants, pour un montant total de **Fr. 508'558.80**.

Nos	Rubriques	Fr.
01.310	Fournitures de bureau, imprimés, publicité	2'050.00
05.308	Personnel intérimaire	53'686.35
05.311	Mobilier, machines, véhicules, matériel	4'784.70
05.316	Loyers, fermages, redevances d'utilisation	3'175.45
08.311	Mobilier, machines, véhicules, matériel	27'427.03
09.304	Caisse de pension et prévoyance	31'228.65
09.319	Frais divers	7'637.00
11.314	Entretien immobilier par des tiers	3'294.00
14.314	Entretien immobilier par des tiers	303.30
14.318	Honoraires, prestations de service	14'698.65
14.363	Subventions propres établissements	516.15
30.311	Mobilier, machines, véhicules, matériel	5'752.95
30.312	Eau, énergie, combustible	3'371.60
30.363	Subventions aux propres établissements	18'724.25
33.305	Assurances maladie et accidents	35.00
33.311	Mobilier, machines, véhicules, matériel	988.80
34.315	Entretien objets mobiliers par des tiers	487.40
35.312	Eau, énergie, combustible	20.90
35.313	Fournitures et marchandises	1'416.65
35.316	Loyers, fermages, redevances d'utilisation	5'083.45
54.304	Caisse de pension et prévoyance	2'073.20
54.316	Loyers, fermages, redevances d'utilisation	5'155.65
58.366	Subventions personnes physiques	3'333.80
65.318	Honoraires, prestations de service	4'496.95
65.365	Subventions institutions privées	140.00
72.313	Fournitures et marchandises	1'534.95
74.312	Eau, énergie, combustible	4'481.55
	Total des autres rubriques de charges	205'898.38
21.331	Amortissement du patrimoine administratif	18'000.00
54.331	Amortissement du patrimoine administratif	7'800.00
71.331	Amortissement du patrimoine administratif	6'659.05
	Total de la nature « 331 »	32'459.05
90.351	Dédommagement au canton	270'201.37
	Total de la direction 9	270'201.37
	TOTAL : Fr.	508'558.80

Ces crédits budgétaires supplémentaires sont couverts par les plus-values enregistrées aux revenus ainsi que par les économies réalisées sur d'autres rubriques de charges.

PROJET DE DELIBERATION D 32-2008 R

relatif à l'approbation du compte de fonctionnement, du compte d'investissement, du financement des investissements, du compte de variation de la fortune et du bilan 2007

Vu le compte administratif pour l'exercice 2007 qui comprend le compte de fonctionnement et le compte des investissements,

vu le compte rendu financier pour l'exercice 2007 qui comprend le bilan et les tableaux demandés par le département du territoire,

sur proposition du Conseil administratif,

conformément aux articles 30, alinéa 1, lettre f, et 75, al. 1, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

le Conseil municipal

DECIDE

par x oui, x non, x abstentions

1. D'approuver le compte rendu financier de l'exercice 2007.
2. D'approuver le compte de fonctionnement 2007 pour un montant :
 - de Fr. 41'523'673.52, dont à déduire les imputations internes de Fr. 5'051'226.00, soit net **Fr. 36'472'447.52** aux charges
 - et de Fr. 52'581'769.66, dont à déduire les imputations internes de Fr. 5'051'226.00, soit net **Fr. 47'530'543.66** aux revenus,
 - l'excédent de revenus s'élevant à **Fr. 11'058'096.14**
3. D'approuver le compte des investissements 2007 pour un montant :
 - de Fr. 16'739'570.08 aux dépenses
 - et Fr. 1'218'247.10 aux recettes,
 - les investissements nets s'élevant à Fr. 15'521'322.98.
4. D'approuver le financement des investissements nets de Fr. 15'521'322.98 par l'autofinancement à raison de Fr. 17'454'828.19.
 - au moyen de la somme de Fr. 6'396'732.05 représentant les amortissements ordinaires inscrits au compte de fonctionnement
 - et au moyen de l'excédent de revenus du compte de fonctionnement s'élevant à Fr. 11'058'096.14.L'excédent de financement s'élève à Fr. 1'933'505.21.
5. D'approuver l'augmentation de la fortune nette s'élevant à Fr. 11'058'096.14 représentant l'excédent de revenus du compte de fonctionnement 2007.

6. D'approuver le bilan au 31 décembre 2007 totalisant à l'actif un montant de Fr. 282'010'737.25 qui se compose de :

• Patrimoine financier (natures 10 à 13)	Fr.	175'521'751.57
• Patrimoine administratif (natures 14 à 17)	<u>Fr.</u>	<u>106'488'985.68</u>
Total de l'actif	Fr.	282'010'737.25

et au passif un montant de Fr. 282'010'737.25 qui se compose de :

• Engagements courants et passifs transitoires (natures 20 et 25)	Fr.	4'096'610.69
• Dettes à court, moyen et long termes (natures 21 et 22)	Fr.	160'587'032.35
• Engagements envers des entités particulières (nature 23)	Fr.	3'061'685.99
• Provisions (nature 24)	Fr.	11'130'989.86
• Engagements envers les financements spéciaux et les préfinancements (nature 28)	Fr.	12'874'986.65
• Fortune nette (nature 29)	<u>Fr.</u>	<u>90'259'431.71</u>
Total du passif	Fr.	282'010'737.25

Les engagements en faveur de tiers hors bilan s'élèvent au 31.12.2007 à Fr. 80'002.55.

PROPOSITION Pr 02-2008

relative à la liste complémentaire des juré-e-s pour les Tribunaux 2009 – 8 juré-e-s
Plan-les-Ouates

Vu la lettre du département des institutions, service des votations et élections du 1er février 2008, demandant au Conseil municipal de désigner 72 juré-e-s parmi les citoyens et citoyennes confédérés de notre commune, âgés de plus de 25 ans et de moins de 60 ans, le choix devant se porter dans les lettres de E à M,

conformément à l'article 37G de la loi sur l'organisation judiciaire, du 22 novembre 1941,

vu la nécessité de désigner 72 juré-e-s des Tribunaux à choisir parmi les citoyens et citoyennes de la commune de Plan-les-Ouates, âgés de plus de 25 ans et de moins de 60 ans,

vu la liste préparée par l'administration communale sur la base d'un tirage au sort,

vu la proposition approuvée par le Conseil municipal du 18 mars 2008 faite sur la base d'un tirage au sort sur la liste des électeurs qui comprend les étrangers ayant le droit de vote mais pas le droit d'être juré-e-s des Tribunaux,

vu la lettre du 3 avril 2008 du service des votations et élections demandant à la commune de désigner 8 nouveaux juré-e-s pour remplacer les 8 étrangers tirés au sort par erreur,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

DECIDE

par 20 oui (unanimité)

D'accepter la liste complémentaire de 8 personnes figurant ci-dessous désignés par tirage au sort qui pourraient être appelés en qualité de juré-e-s des Tribunaux en 2009 :

494 62 687 0 0	FAHY – HÜPPI	Christine	secrétaire	25.06.62
376 58 638 0 4	GAILLARD	Evelyne	coiffeuse	07.05.58
529 68 341 0 8	KAPPELER	Andreas	gérant auberge jeun.	10.08.68
535 57 141 0 3	KEIM	Roland	dessinateur du génie	10.02.57
614 72 505 0 7	LOU BUTTOL – LOU	Sonia	étudiante	05.01.72
893 63 723 0 0	MARTINOLI - TROTTI	Irène	conseil. à la clientèle	23.07.63
644 70 271 0 9	MERMOD	Yvan	étudiant	09.06.70
661 71 173 0 2	MORALES	David	informaticien	11.03.71

Liste complète des jurés des Tribunaux 2009

494 62 687 0 0 FAHY – HÜPPI	Christine	secrétaire	25.06.62
686 53 692 0 2 FAIZ	Taskeen	gestionnaire financier	30.06.53
108 50 641 0 6 FAUCHEZ-ALLEMAND	Isabelle	professeur de rythmique	10.05.50
333 55 278 0 1 FAVRE	Serge	informaticien	16.06.55
338 63 277 0 9 FERRARI	Serge	médecin	15.06.63
280 59 805 0 1 FISCHER-DELEAVAL	Laurence	enseignante	05.10.59
345 51 521 0 0 FLACTION	Sylviane	réflexologue	21.01.51
351 52 286 0 7 FONTAINE	Dominique	enseignant	24.06.52
355 63 291 0 8 FRACHEBOUD	Alain	étudiant	29.06.63
361 61 707 0 7 FREYMOND	Sylvie	institutrice rempalcant	07.07.61
362 65 872 0 7 FRICKER	Jeanette	compositrice-typographe	
12.12.65			
376 58 638 0 4 GAILLARD	Evelyne	coiffeuse	07.05.58
378 81 714 0 3 GAMPER	Mélanie	étudiante	14.07.81
379 67 112 1 2 GANDER	Martin	professeur	12.01.67
380 61 112 0 1 GARD	Georges	expert-comptable	12.01.61
383 74 385 0 0 GATTI	Andrea		fonctionnaire
387 67 289 0 6 GEIGER	Richard	employé de commerce	27.06.67
388 76 437 0 8 GENOUD	Patrick	horticulteur	06.11.76
388 69 451 0 7 GENTON	Hervé	chercheur	20.11.69
792 72 690 0 1 GIAUQUE-SOMMER	Catherine	gestionnaire	28.06.72
271 69 765 0 8 GILLET-COUTURIER	Sylvie	enseignante	03.09.69
400 65 243 0 9 GLASSEY	Blaise	ingénieur en infomatique	12.05.65
403 65 647 0 4 GOBET	Rolf	fonctionnaire d'Etat	16.05.65
407 50 469 0 7 GRANGIER	Dominique	fonctionnaire	07.12.50
410 70 109 0 0 GIORGIO	Stéphane	agent de méthodes	09.01.70
422 77 627 0 1 GUENAT	Chloé	juriste	27.04.77
549 53 583 0 7 GUIDI-KNUCHEL	Maya	graphiste	21.03.53
425 66 585 0 5 HAAS	Patricia	enseignante	23.03.66
436 66 717 0 1 HALOUI-SALIKA	Samira	dessinatrice d'architecture	17.07.66
444 71 433 0 1 HATZAKORTZIAN	Jonathan	employé de banque	02.11.71
449 59 149 0 4 HAYOZ	Stéphane	dessinateur en installation	18.02.59
465 66 342 0 6 HERREN	Bertrand	monteur-électricien	11.08.66
471 50 142 0 9 HINNEN	Daniel	éducateur	11.02.50
479 77 603 0 2 HOFSTETTER	Hélène	étudiante	03.04.77
116 63 691 0 6 HOSTETTLER-ANDREY	Catherine	comptable	29.06.63
264 67 676 0 4 IMBERT-CHUAT	Stéphane	architecte	14.06.67
502 50 232 0 1 INFANGER	Walter	employé de banque	01.05.50
508 62 749 0 8 JANIN SEEMÜLLER	Juliette	éducatrice auxiliaire	18.08.62
510 82 292 0 1 JEANNET	David	étudiant	30.06.82
516 67 238 0 1 JOLIAT	Vincent	employé de banque	07.05.67
516 65 736 0 4 JOOS-TOMAYLLA	Patricia	secrétaire	05.08.65
523 62 734 0 9 JUNOD	Laurence	assistante sociale	03.08.62
529 68 341 0 8 KAPPELER	Andreas	gérant auberge jeun.	10.08.68
535 57 141 0 3 KEIM	Roland	dessinateur du génie	10.02.57
294 78 741 0 4 KEMPF-DUFOUR	Laure	employée de banque	10.08.78
629 71 617 0 7 KILCHOER-MALVA	Anna	assistante sociale	17.04.71
559 69 208 0 4 KOVACS	Alexandre	enseignant	08.04.69
562 55 258 0 4 KREBS	Jacques	technicien-dentiste	27.05.55
570 51 356 0 8 KUNZ	Peter	fonctionnaire international	25.08.51
580 68 113 0 2 LAERA	Michel	employé de banque	13.01.68
584 66 514 0 5 LAVENANT PACHOUD	Carole	documentaliste	14.01.66
746 72 788 0 5 LÉGER-RINDLISBACHER	Alexandra	assistante de gestion	26.09.72
289 63 351 0 6 LEONE DOS SANTOS	Antonio	comptable	20.08.63

614 72 505 0 7 LOU BUTTOL – LOU
 260 59 677 0 4 LOUVIN-CHAMPION
 626 63 836 0 4 MAFFIOLI ERNY
 667 63 757 0 6 MAILLARD-MOTTU
 632 53 861 0 8 MARTELLA-SCHENK
893 63 723 0 0 MARTINOLI - TROTTI
 639 50 788 0 0 MAZZURRI-REBOUL
 643 73 130 0 6 MENU
644 70 271 0 9 MERMOD
 651 83 533 0 4 MICHEL
 653 53 807 0 6 MINDER
 759 67 639 0 6 MÜLLER-ROSSIER
 629 81 488 0 1 MALHERBE
 635 62 208 0 1 MASNAGHETTI
 638 69 439 0 5 MAUGUE
 658 62 288 0 1 MONNAT
 659 70 230 0 4 MONTI
661 71 173 0 2 MORALES
 662 66 434 0 8 MOREL

Sonia	étudiante	05.01.72
Monique	secrétaire	15.06.59
Cristina	employée de commerce	05.11.63
Catherine	secrétaire	26.08.63
Béatrice	enseignante	30.11.53
Irène	conseil. à la clientèle	23.07.63
Béatrice	professeur	26.09.50
Frédéric	étudiant	30.01.73
Yvan	étudiant	09.06.70
Guandalyn	vendeuse	02.02.83
Christine	employée de commerce	07.10.53
Patricia	aide-comptable	08.05.67
Nicolas	agent de sécurité	26.12.81
Marco	conseiller en assurance	08.04.62
Marc	politologue	08.11.69
Thierry	paysagiste	26.06.62
Olivier	mécanicien de précision	30.04.70
David	informaticien	11.03.71
Eric	employé de commerce	03.11.66

Motion M 10-2008

Pour une installation durable d'une buvette aux jeux Majoro

Le Conseil municipal

considérant :

- que l'installation des jeux Majoro a déjà fait l'objet d'une dérogation de zone, (le périmètre se situant en zone 5, bordée d'une zone de verdure),
- le caractère temporaire et provisoire de l'actuel débit de boisson et petite restauration dit "Chalet à Nico",
- l'impossibilité de continuer l'exploitation de cette installation sous cette forme,
- le bilan positif à tous points de vue après ces 5 années d'existence,
- le caractère apprécié du lieu par la population de toute la commune,
- le rôle de médiateur apporté par le tenancier actuel,
- la politique communale en faveur de la jeunesse,
- que la mise à disposition par la commune de chaises longues permettant la détente des travailleurs du quartier durant leur pause de midi et celles des parents pendant que les enfants jouent, ne pourra plus se faire si la buvette cesse son activité,
- l'utilité publique de cette buvette qui encourage et concrétise l'établissement de liens sociaux et qui permet de veiller au respect de l'environnement et des lieux,
- que les équipements en eau, électricité et raccordement aux égouts existent déjà à proximité,
- l'article 24, alinéas 2 et 3 de la loi sur l'aménagement du territoire :

" Zones de verdure :

² Les constructions, installations et défrichements sont interdits s'ils ne servent l'aménagement de lieux de délasserement de plein air, respectivement de cimetières".

³ Toutefois, si la destination principale est respectée, le département des constructions et des technologies de l'information peut exceptionnellement, après consultation de la commission d'urbanisme, autoriser des constructions d'utilité publique dont l'emplacement est imposé par leur destination, et des exploitations agricoles".

- que la proposition faite par le Conseil administratif, en vue d'octroyer un cautionnement au tenancier actuel afin qu'il puisse s'acheter un mobilhome-caravane équipé pour la cuisine ambulante et adapté pour la vente de consommations diverses, ne nous semble pas envisageable si l'on ne veut pas créer de précédent en la matière,
- qu'une telle installation, bien que mobile, dénaturerait tant la convivialité des lieux que le paysage

demande au Conseil administratif

1. De déposer, dans les plus brefs délais, auprès du Département des constructions et des technologies de l'information, en application de l'article susmentionné, une requête en autorisation de construire définitive pour une petite buvette attenante aux jeux existants, aux conditions suivantes :
 - a) La demande en autorisation de construire devra être faite au moyen d'une requête normale, obligeant la publication dans la Feuille d'Avis Officielle et permettant ainsi à la population de faire part de ses remarques éventuelles.
 - b) La buvette en question devra être construite en bois respectueux de l'environnement, afin de s'intégrer totalement au paysage environnant.
 - c) Sa taille devra être le reflet de l'espace nécessaire à la confection de petite restauration, débit de boissons, conservation d'aliments, mais ne devra en aucun cas prévoir la possibilité de se restaurer à l'intérieur. (La conservation des actuelles cabanes de rangement des chaises longues en bordure de propriété devant être étudiée, et leur surface intégrée à la construction si leur conservation ne pouvait pas subsister).
 - d) Son emplacement devra s'intégrer dans le périmètre et ne pas être source de nuisances pour les voisins proches (fumées).
 - d) Cette buvette devra être raccordée aux équipements en électricité, eau et eaux usées existants déjà à proximité.
 - e) Son utilisation devra faire l'objet d'une convention précise, notamment au niveau des heures d'ouvertures qui ne devront causer aucune gêne au voisinage (mêmes horaires qu'actuellement).
2. De déposer auprès des instances compétentes une demande de prolongation exceptionnelle pour l'utilisation du Chalet à Nico dans son emplacement et sa conception actuels, pour l'été 2008, vu le temps nécessaire à l'obtention de l'autorisation citée sous point 1., puis à la réalisation de ce projet.

Motion refusée par 12 non 7 oui et 1 abstention (CM 22.04.08)

EXPOSE DES MOTIFS

Depuis quelques années, une installation provisoire de débit de boissons et petite restauration, appelée "chalet à Nico" est située sur le Mail, derrière la route de Saint-Julien, près des jeux Majoro.

Cette installation a bénéficié d'une autorisation temporaire (quelques mois par année) et provisoire depuis 2002. Celle-ci nous a permis de constater que le besoin en la matière dans ce secteur est réel et très apprécié de la population. En effet, grâce à la collaboration du tenancier, la commune a pu mettre à disposition des tables et des chaises, mais également des chaises longues qui sont fort appréciées durant la belle saison, tant par les travailleurs du quartier pour leur pause de midi, que par les parents qui peuvent se détendre pendant que leur progéniture profite des jeux. Ce mobilier est sous la responsabilité du gérant, qui le sort chaque matin et le rentre chaque soir.

Nous avons également pu constater que la présence continue d'une personne à la journée permet de parer à d'éventuels problèmes survenant au niveau des jeux et du matériel mis à disposition (pharmacie de poche pour soigner des petits bobos ou œil vigilant pour repérer d'éventuelles déprédations) mais également de tisser des liens avec et entre la population de tous âges. En effet, bon nombre d'enfants, de jeunes ou de parents se donnent maintenant rendez-vous à cet endroit pour partager un moment convivial ou un repas.

Cette installation provisoire est, comme son nom l'indique, appelée à disparaître dans sa forme actuelle puisque le chalet, qui doit être ôté à chaque fin d'été, ne répondra bientôt plus aux normes de salubrité exigées pour la confection de petite restauration.

Le tenancier a donc proposé d'acquérir à ses frais un mobilhome maintenu en place sur roues (donc facilement déplaçable), équipé pour la cuisine ambulante et adapté pour la vente de consommations diverses. Il a également requis le cautionnement de la commune pour obtenir le prêt bancaire qui lui permettra cet achat.

Dès lors que nous ne souhaitons pas créer de précédent vis-à-vis d'autres demandes éventuelles de commerçants en la matière, et que nous pensons que cette installation ne serait pas en harmonie avec le lieu, nous souhaitons vous proposer une alternative, à savoir, que la commune dépose une demande d'autorisation pour la construction d'un bâtiment fixe dans le périmètre des jeux. En effet, deux zones existent à cet endroit : une zone 5 qui recouvre la partie des jeux et le terrain se trouvant dans la pente, et une zone de verdure reliant le parking à la route des Chevaliers de Malte pour toute la bande où se trouvent les arbres (Mail).

La loi sur l'aménagement du territoire prévoit en son article 24, alinéas 2 et 3 :

Zones de verdure :

² *Les constructions, installations et défrichements sont interdits s'ils ne servent l'aménagement de lieux de délasserment de plein air, respectivement de cimetières".*

³ *Toutefois, si la destination principale est respectée, le département des constructions et des technologies de l'information peut exceptionnellement, après consultation de la commission d'urbanisme, autoriser des constructions d'utilité publique dont l'emplacement est imposé par leur destination, et des exploitations agricoles".*

Nous pensons que la vocation d'utilité publique n'est plus à démontrer et que cette demande d'autorisation a toutes les chances d'aboutir.

Pour toutes ces raisons, nous vous invitons à soutenir cette proposition.

Pour le groupe radical :

Katia Chatelanat
Fabienne Monbaron
Joaquim Barbosa
Olivier Broillet

***Postulat du groupe Radical
pour la promotion de vélos électriques***

Considérant :

- Ⓢ La densité du trafic toujours croissante sur le territoire communal, qui sera encore augmentée par l'ouverture de l'autoroute reliant Cruseilles à Saint-Julien;
- Ⓢ les nuisances engendrées par ledit trafic, impactant la qualité de vie, la qualité de l'air et la santé;
- Ⓢ les bénéfices pour la santé de pratiquer un sport régulièrement;
- Ⓢ la faible dénivellation entre Plan-les-Ouates et le centre-ville;
- Ⓢ le souhait de la commune d'obtenir le label "Cité de l'énergie";
- Ⓢ la promotion de vélos électriques lors de la dernière journée de la mobilité;
- Ⓢ l'engagement de la commune en matière de développement durable ;
- Ⓢ le coût élevé des vélos électriques (2 000 F minimum).

Souhaitant :

- Ⓢ améliorer la qualité de vie des communiens;
- Ⓢ diminuer les problèmes de stationnement et les nuisances engendrées par le trafic;
- Ⓢ encourager la pratique d'exercices physiques

**Le Conseil municipal
invite le Conseil administratif**

1. A étudier la possibilité d'acquérir des vélos électriques à mettre à disposition du personnel de l'administration ainsi que leur mode d'utilisation.
2. A étudier la possibilité de promouvoir, à titre d'essai et sur deux ans, l'utilisation de vélos électriques, en accordant une subvention unique de 500 F à toute personne domiciliée sur la commune, qui présentera une facture à son nom établie par un magasin spécialisé, relative à l'achat d'un vélo à assistance électrique.
3. A étudier la possibilité d'une collaboration avec les entreprises de la place pour favoriser l'utilisation de vélos électriques notamment durant la journée par les contribuables non résidents de la commune.

Pour le groupe Radical :

Katia Chatelanat, Fabienne Monbaron, Joaquim Barbosa, Olivier Broillet

Exposé des motifs

Au fil des jours, notre commune souffre de plus en plus du trafic de transit ou local et les problèmes vont certainement s'accroître encore. Les nuisances se font sentir tant pour les riverains des axes concernés que pour les usagers qui voient leur temps de parcours s'allonger.

Nous désirons par la présente inciter les habitants qui le souhaitent, à modifier leurs habitudes en optant pour un moyen de transport qui ne changera pas forcément leur temps de parcours, mais qui aura l'avantage de promouvoir leur bien-être tout en améliorant la qualité de vie des autres communiens.

Les vélos à assistance électrique sont un concept de mobilité orienté vers le futur et respectueux de l'environnement. Ils ne permettent pas uniquement de ne plus perdre de temps dans les bouchons ou à la recherche de parking, ils sont également les alliés de la santé. Utiliser son vélo pour se rendre au travail, au supermarché ou pour sa promenade, fournit un effort idéal pour le bien-être corporel, sans souffrir ou payer un régime qui n'évite pas d'éventuels problèmes cardiaques.

Le vélo est un moyen de transport :

- rapide, puisqu'il glisse dans le trafic dense ou utilise des voies de circulation qui lui sont propres,
- pratique, car il prend peu de place et permet de faire des trajets porte à porte même lorsque les places de parc sont rares,
- adapté à tous les âges,
- qui permet de se déplacer sans énervement et contribue au délasserement intellectuel,
- qui permet de garder la forme en pratiquant une activité sportive,
- qui permet d'utiliser les pistes et bandes cyclables, mais également les voies réservées aux piétons et celles dont l'accès est interdit aux voitures, motos et cyclomoteurs.

Le vélo avec assistance électrique complète les avantages précités car il :

- ne nécessite pas de permis si sa puissance n'excède pas 250W (sauf pour les jeunes de 14 à 16 ans),
- permet de maîtriser les montées avec une consommation énergétique minimale,
- est avantageux pour les personnes qui, en raison d'un problème de santé ou par manque d'énergie, ne peuvent plus rouler à bicyclette,
- permet de se rendre au travail à vélo mais sans transpirer,
- se recharge de manière pratique et simple sur une prise normale de 220 volts,
- est économique :

	Voiture à benzine	Scoter à benzine	Scoter électrique	Vélo électrique
Consommation pour 100 km	6 litres	3,5 litres	8 kWh	1 kWh
Prix du carburant	CHF 1.80 par litre	CHF 1.80 par litre	CHF 0.25 par kWh	CHF 0.25 par kWh
Consommation*	144 l	84 l	192 kWh	24 kWh
Coût du carburant*	CHF 259.-	CHF 151.-	CHF 48.-	CHF 6.-
Emission de CO ₂ *	312 kg	192 kg	0 kg	0 kg
Emission de CO*	2,4 kg	21,6 kg	0 kg	0 kg
Emission de HC*	0,2 kg	9,6 kg	0 kg	0 kg
Emission de Nox*	0,2 kg	0,2 kg	0 kg	0 kg

*consomm. / émissions pour 2400 km/ année, soit 10 km/ jour, 5 fois par semaine et 48 semaines par année. Source: NewRide 2006.

Toutefois l'acquisition de ce type de véhicule est encore onéreuse et dissuasive pour de nombreuses personnes. Toutes les raisons précitées nous conduisent donc à vous proposer le présent projet.

Liens et divers articles :

- Newride (http://www.newride.ch/franz/newride_f.html)
- Easycycle (<http://www.easycycle.ch/index.php?section=pourquoivae>)
- Topten (http://www.topten.ch/index.php?page=e-bikes_rg)
- Succès grandissant pour le vélo électrique (<http://www.tsr.ch/tsr/index.htm?siteSect=200001&sid=6948082>)
- Les véhicules électriques gagnent du terrain (http://www.sses.ch/fr/magazine/vehic_el_298.html)
- Exemple de subvention : http://www.communal.ch/net/com/5624/images/Velo_electriques.pdf

INTERVENTIONS DU PUBLIC À L'ISSUE DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 22 AVRIL 2008

Après avoir officiellement levé la séance, M. Righetti, Président du Conseil municipal, se tourne vers le public en donnant la parole à qui souhaite la prendre.

QUESTIONS DU PUBLIC

M. Jean-Pierre Richeux, (chemin de l'Abérieu) constate qu'au fil des semaines des chemins comme celui de Maronsy ou de l'Abérieu se détériorent très rapidement, en raison principalement du passage répété de poids lourds.

Il souhaiterait donc savoir si la commune envisage de prendre des mesures dans le but d'interdire l'accès de ces chemins communaux aux camions.

M. Durand confirme qu'il s'agit d'une préoccupation qui anime également les autorités communales. Toutefois, la commune étant tributaire des autorisations délivrées par l'Office cantonal de la mobilité, cette question est actuellement en discussion avec des responsables de l'OCM pour voir de quelle manière résoudre cette problématique.

Empruntant régulièrement le chemin de la Dérupe, M. Guglielmin signale qu'il a découvert, voilà plus de trois semaines, un cadre de scooter abandonné en bordure de ce chemin.

M. Durand prend bonne note de cette remarque et la transmettra aux services communaux concernés.

En réponse à une question de M. Guglielmin, M. Seydoux indique que des vestiaires sont en effet mis à disposition de la population notamment au centre sportif des Cherpines ou à la piscine, moyennant l'acquisition d'un abonnement.

La parole n'étant plus demandée, le Président clôt les débats à 22h35.